



## NOTE DE PRESENTATION

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2026

Le Budget primitif 2026 de la Ville s'inscrit conformément aux orientations budgétaires débattues lors de la réunion relative au DOB 2026. Il repose sur trois priorités essentielles :

#### **Un contexte exigeant mais maîtrisé**

Dans un contexte d'inflation modérée, notre Commune a su préserver ses équilibres budgétaires, grâce à une gestion rigoureuse et prévoyante. Nous devons cependant rester vigilants face aux contraintes financières ainsi que la nécessité d'adapter nos infrastructures aux **défis climatiques et sociaux**.

Nous devons également soutenir, en tant que « **Petite Ville de Demain** », tant les particuliers que les investisseurs publics et privés en faveur de l'habitat, ainsi que de l'économie locale.

#### **Des orientations budgétaires claires et ambitieuses**

Notre budget 2026 sera guidé par quatre axes prioritaires :

##### **1. La cadre de vie et la proximité**

- Modernisation de la voirie, notamment dans les hameaux : rue du Bruveau, rue de la Croisette, ... ;
- Démarrage des travaux de la Maison de la Lys ;
- Poursuite des travaux de rénovation de la Tour porche de la Collégiale ;
- Développement des mobilités douces, en lien avec la valorisation de la Lys ;
- La mise en place d'un kiosque dans le jardin public ;

##### **2. L'éducation et la jeunesse**

- Continuité de la modernisation des équipements scolaires et périscolaires ;
- Développement de la Micro-folie à la médiathèque ;
- Démarrage des études pour la création d'une maison des associations ;
- Poursuite du soutien aux associations culturelles et sportives et accompagnement de manifestations d'intérêt national ;

##### **3. Valorisation du centre-ville et du commerce local**

- Poursuite des études de requalification de la Grand'Place ;
- Création de nouveaux commerces locaux notamment dans l'ancienne boulangerie de la Grand'Place ;

##### **4. Le renforcement des services à la population**

- Amélioration de l'accueil et du service rendu à la population et aux usagers ;
- Développement de la vidéoprotection ;
- Projet de construction de logements de type béguinage sur l'ancien site BIG MAT Boulevard Foch ;

Nous aurons l'occasion de les détailler plus loin dans la présente note.

#### **Une gestion budgétaire responsable**

Nous nous engageons à maintenir une fiscalité stable, sans hausse des taux des impôts locaux –*comme nous le faisons depuis 2008*- tout en poursuivant nos efforts d'optimisation des dépenses.

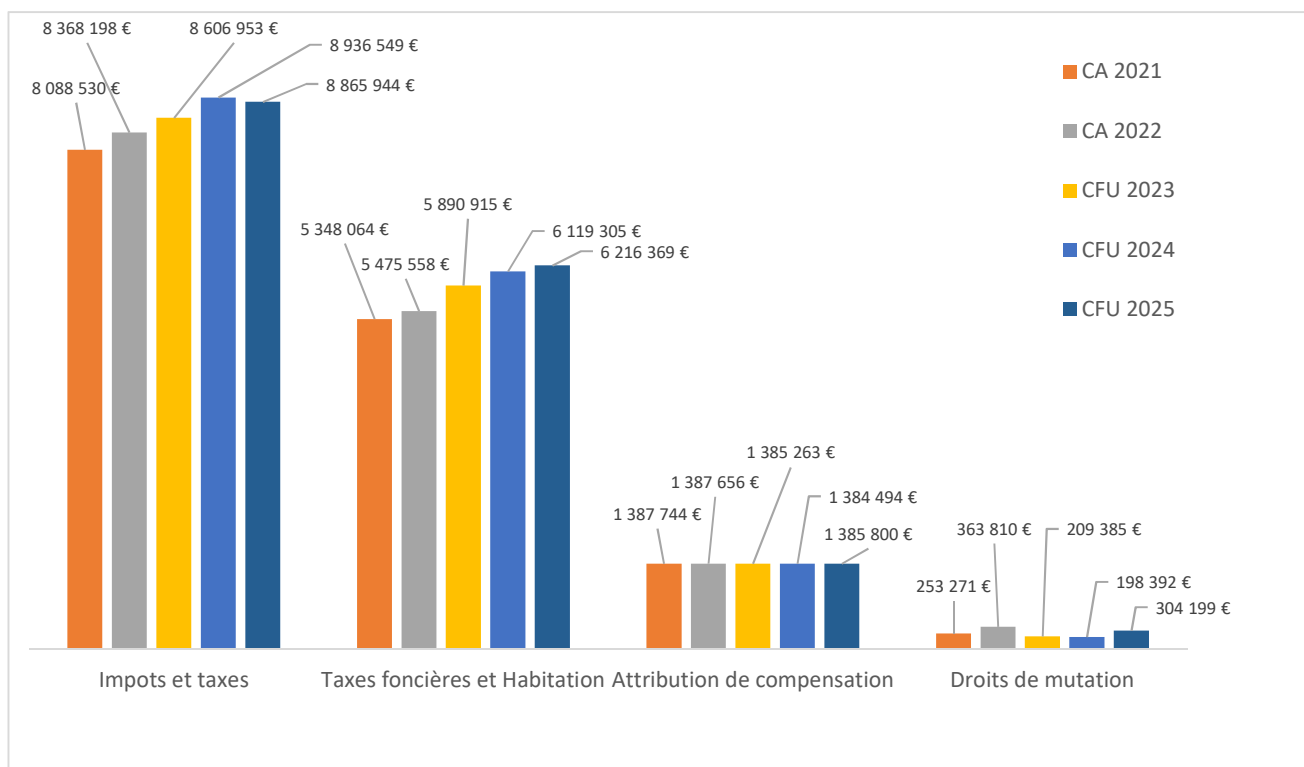
Nous continuerons également à rechercher des financements externes auprès de l'État (patrimoine, culture), du Département, de la Région et de l'Union européenne, mais aussi auprès de mécènes ou investisseurs privés, pour alléger l'impact sur notre budget communal.

## Le dynamisme de la fiscalité et la baisse des dotations

Malgré le maintien des taux de fiscalité, engagement tenu et défendu pour la durée du mandat, les recettes fiscales restent dynamiques. La dotation forfaitaire de l'Etat, en constante diminution depuis 2020, a quant à elle connu une baisse conséquente de presque un million d'euros entre 2022 et 2025.

**En 2026, les dotations seront encore lourdement impactées.**

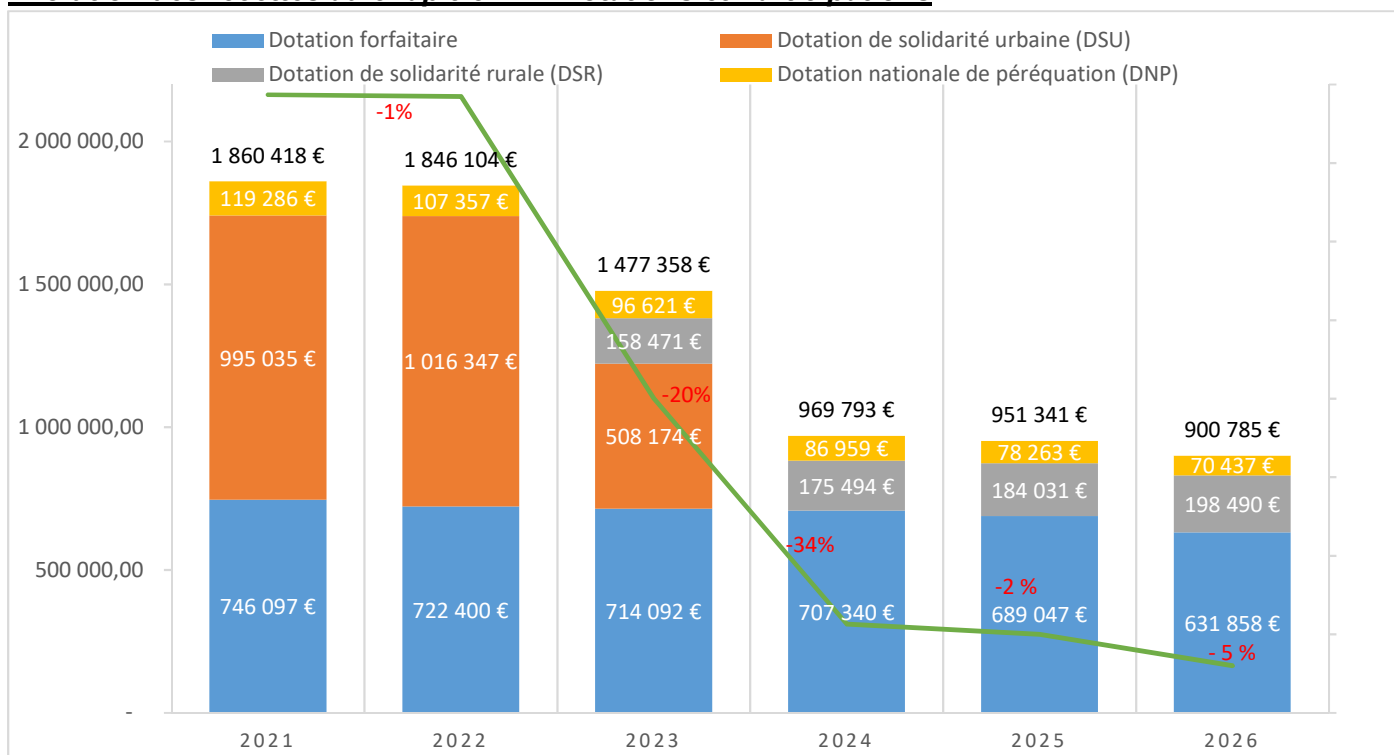
### Evolution des recettes aux chapitre 73 et 731 (M57 2023) – Impôts et Taxes



*\*prévisionnel*

Les différentes composantes de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les suivantes :

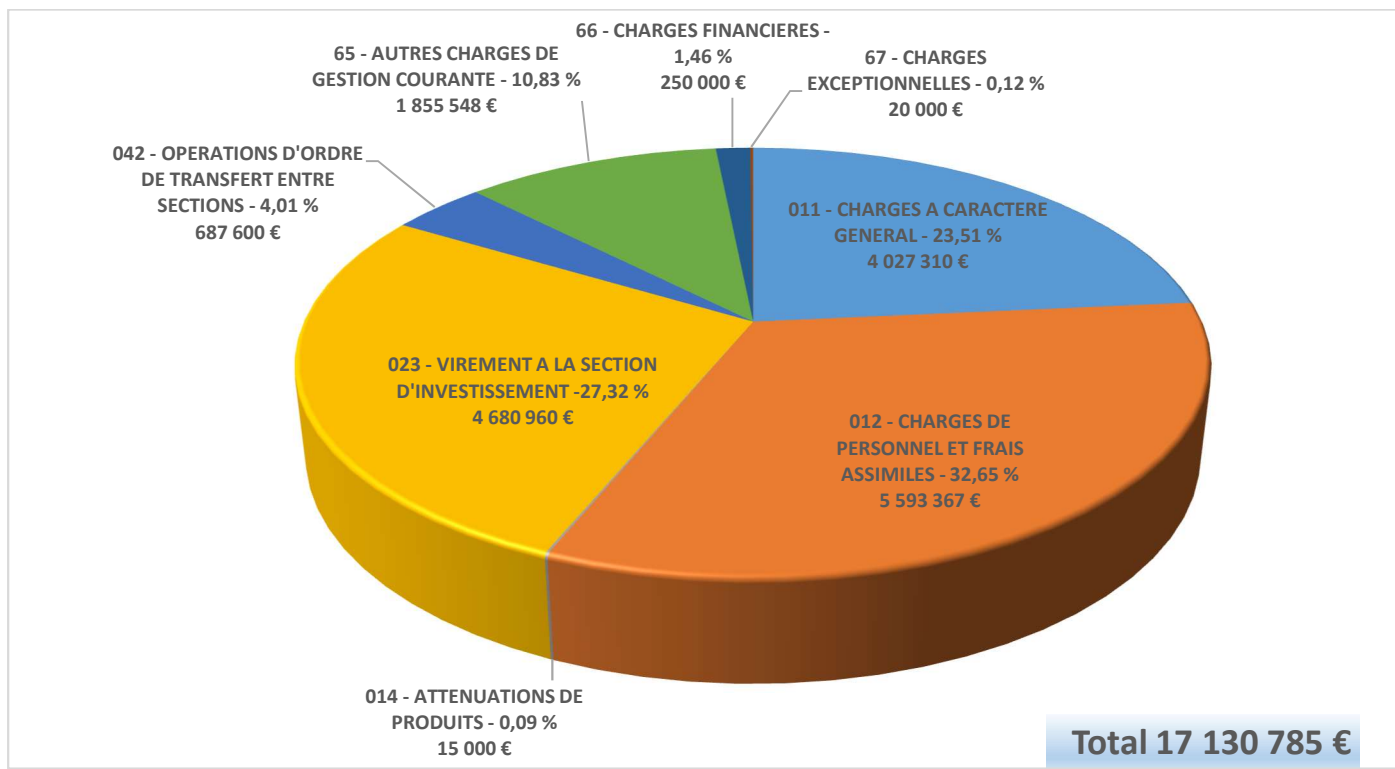
### Evolution des recettes au chapitre 74 – Dotations et Participations



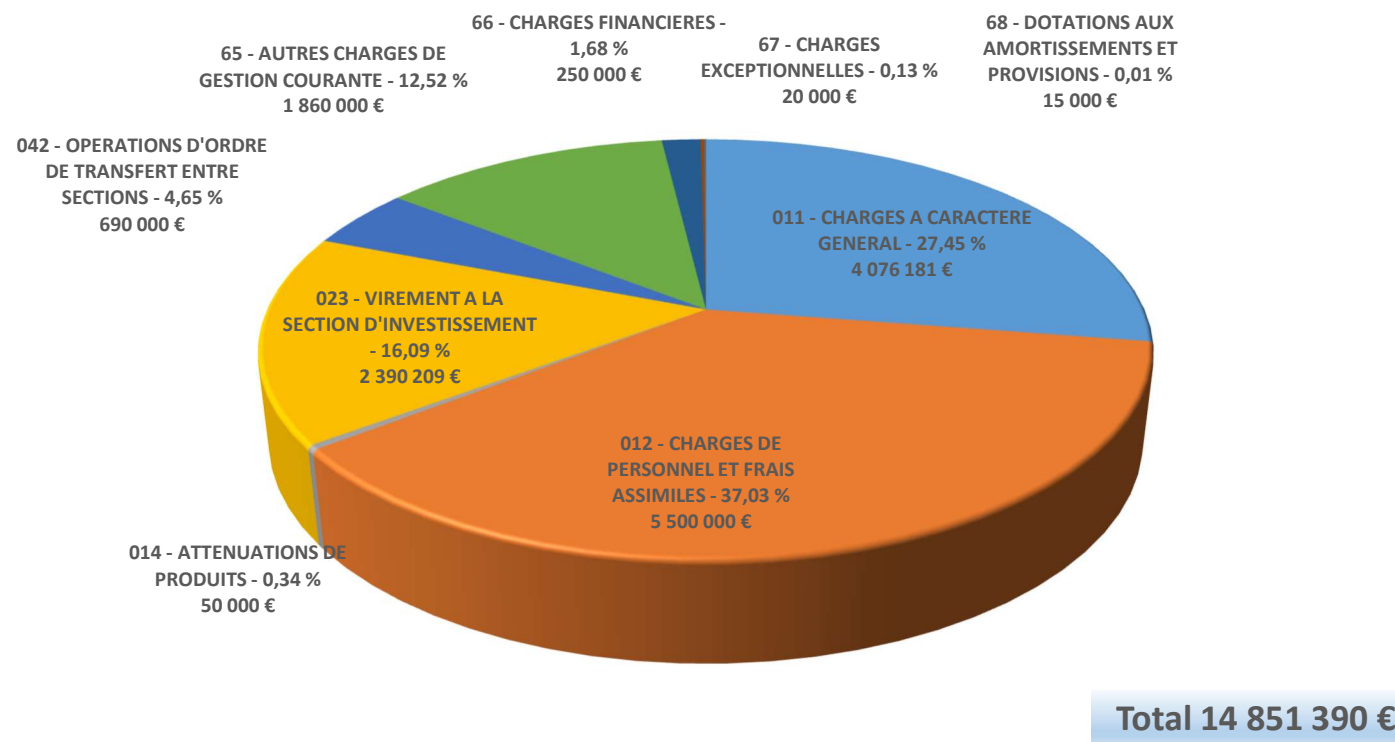
# L'évolution de la section de fonctionnement

La Ville continue à contenir ses dépenses de fonctionnement.

## Dépenses de fonctionnement BP 2025



## Dépenses de fonctionnement BP 2026



S'agissant de l'évolution des dépenses de fonctionnement en 2026, la Ville devrait une nouvelle fois être confrontée à plusieurs facteurs exogènes orientés à la hausse.

Plusieurs postes de dépenses connaîtront ainsi une progression significative, parmi lesquels :

- L'augmentation des contrats d'assurance ;
- Le retour à un niveau normal du budget d'entretien de la voirie en section de fonctionnement, estimé entre 100 k€ et 150 k€ en 2026, après deux exercices 2024 et 2025 marqués par une mobilisation prioritaire de crédits d'investissement à la suite des épisodes d'inondations ;
- La prise en charge des frais de fonctionnement, notamment les fluides, de la Maison de l'entraide et de l'insertion.

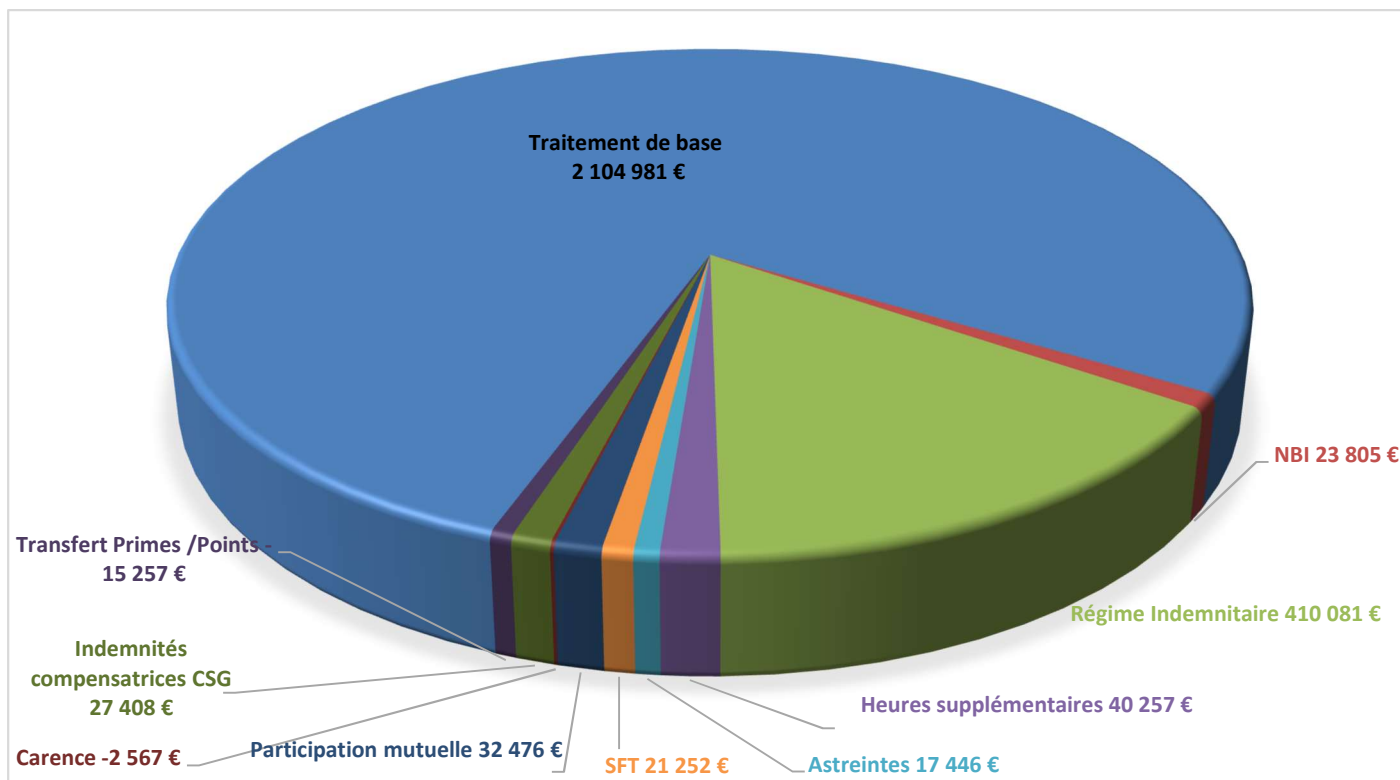
Par ailleurs, les relations financières avec l'intercommunalité demeurent susceptibles d'influer sur l'équilibre budgétaire communal. Dans ce cadre, les travaux conduits par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ont conduit à des ajustements financiers entre la Commune et la CAPSO.

Plus particulièrement, dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance, instauré à l'échelle nationale au 1er janvier 2025, la Commune sera amenée à reverser à l'intercommunalité le soutien financier versé par l'État. Ce mécanisme, examiné dans le cadre de la CLECT, correspondrait au reversement à la CAPSO des moyens attribués au titre de ce nouveau dispositif, afin d'assurer le financement et la coordination intercommunale du service public de la petite enfance.

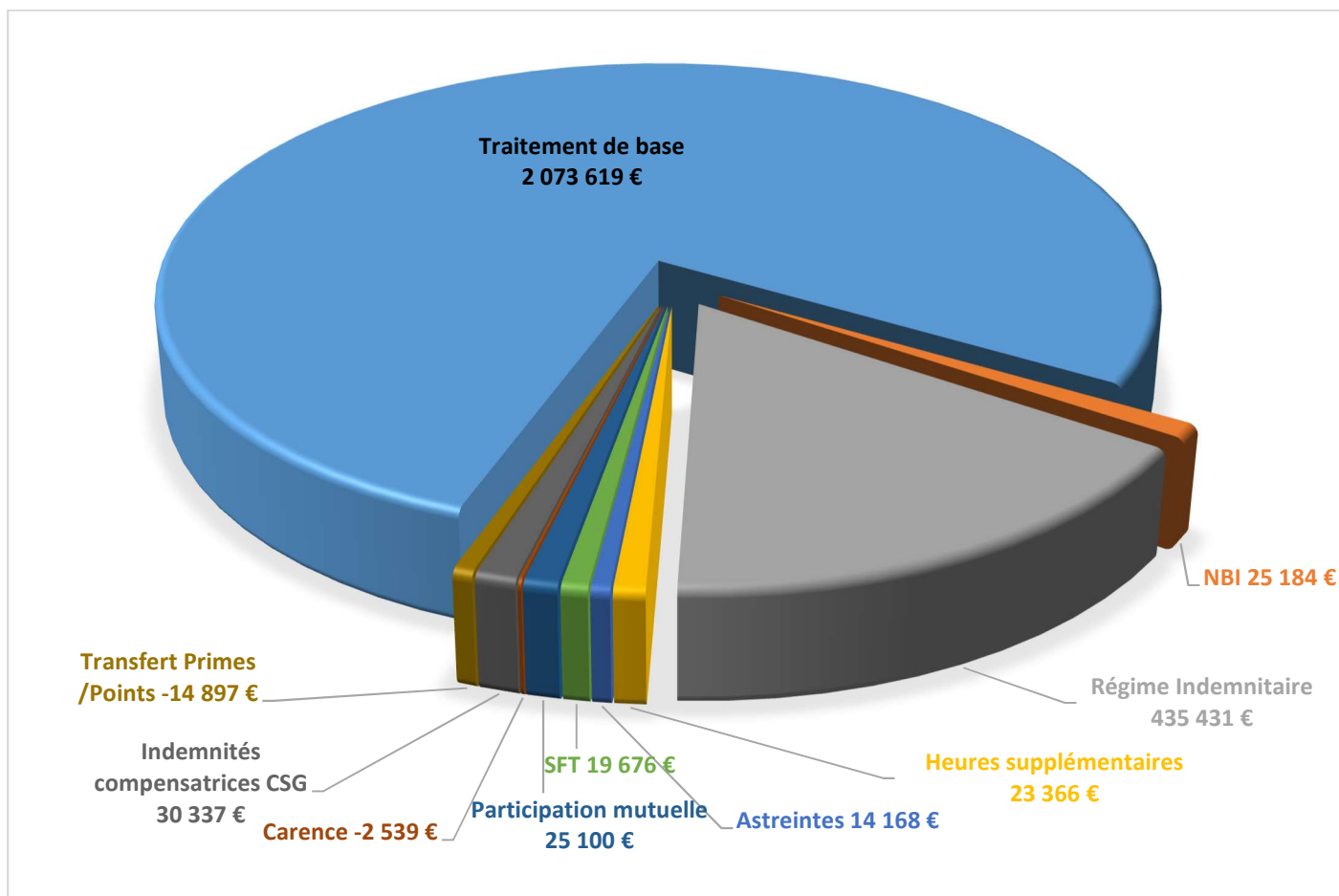
De même, l'évolution des modalités de financement de la gestion des eaux pluviales urbaines, compétence exercée à l'échelle intercommunale, pourrait se traduire par la mise en place ou l'ajustement d'une contribution communale.

Dans ce contexte, et malgré un environnement économique marqué par un ralentissement de l'inflation et une diminution du coût des fluides liée à un contexte tarifaire plus favorable, la collectivité devra maintenir une vigilance particulière quant à l'évolution de ses charges de fonctionnement.

**Répartition des dépenses brutes de personnel titulaire BP 2025 (hors charges patronales)**

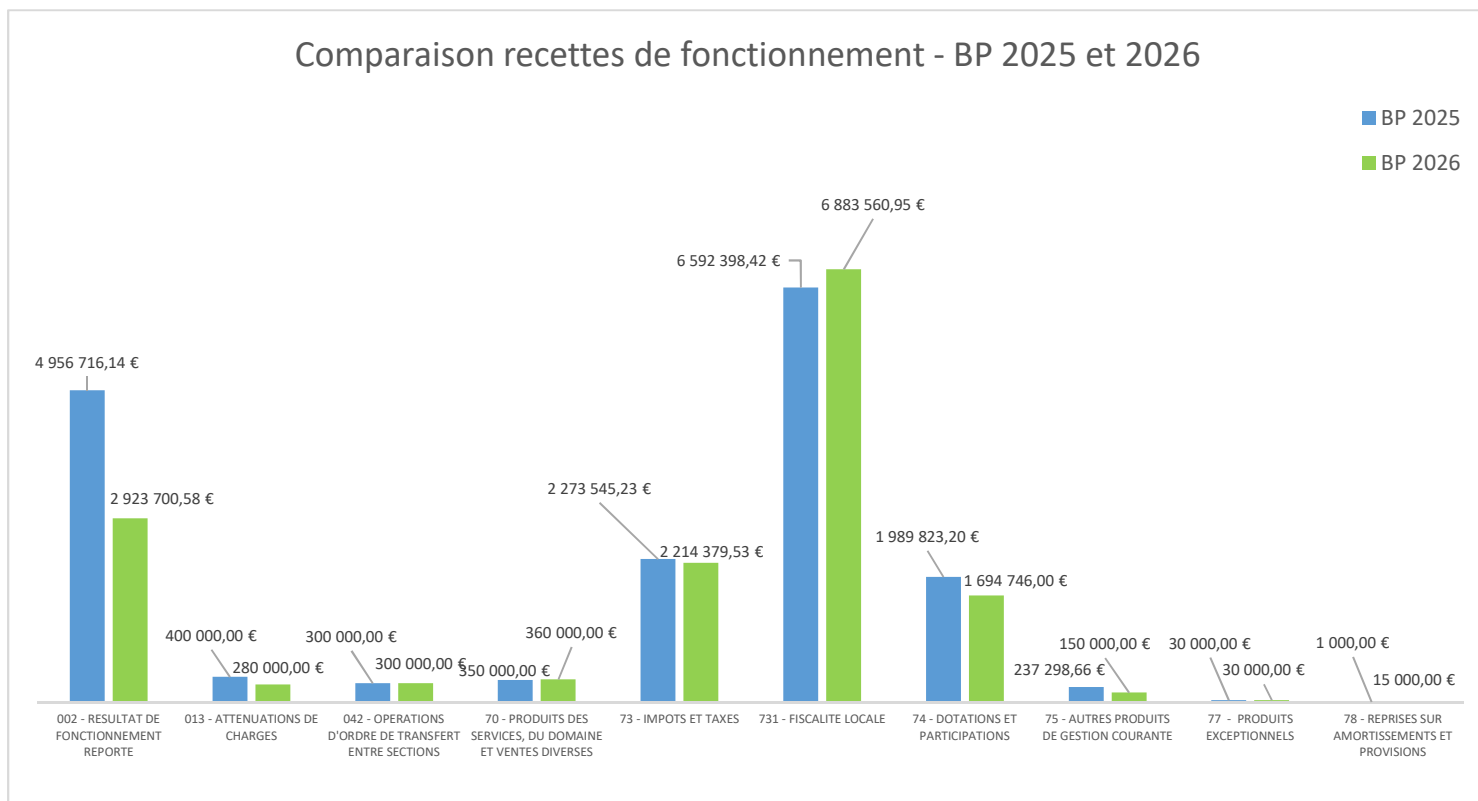


**Répartition des dépenses brutes de personnel titulaire BP 2026 (hors charges patronales)**



A effectif constant, les dépenses de personnel devraient demeurer dynamiques. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation de trois points du taux de cotisation à la CNRACL à compter de 2026 (soit environ +60 k€), par la progression du coût de l'assurance statutaire (+30 k€), par la revalorisation de la participation de la Ville au financement de la prévoyance des agents, ainsi que par les évolutions réglementaires et statutaires, notamment l'évolution du SMIC et les effets des avancements de carrière.

## Evolution des Recettes de fonctionnement prévisionnelles pour 2026



Malgré les efforts de gestion engagés, la situation des recettes de fonctionnement apparaît en nette dégradation. La dotation forfaitaire de l'État a ainsi connu une baisse importante de 500 000 € en 2024, prolongée par de nouvelles diminutions de 18 452 € en 2025 puis de 50 556 € en 2026. Ces évolutions représentent une perte d'environ 1 million d'euros par an depuis 2024 par rapport au niveau de 2022, soit une diminution cumulée estimée à 2,2 millions d'euros depuis 2023.

Dans ce contexte défavorable, les recettes de fonctionnement ne parviennent plus à se maintenir. Hors excédent reporté, elles enregistrent une baisse de l'ordre de 200 000 € en 2026, traduisant un effet cumulé des moindres concours financiers et d'une dynamique de ressources insuffisante pour compenser ces pertes.

Les perspectives à court terme demeurent contraintes. Si une progression modérée des recettes pourrait être envisagée à moyen terme, celle-ci resterait limitée dans un environnement économique encore incertain et marqué par une évolution mesurée des bases fiscales.

Par ailleurs, les notifications pour 2026 confirment l'accroissement des pertes. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) diminue de 171 603 €. À cela s'ajoute une baisse de 19,3 % des allocations de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des établissements industriels, représentant une perte estimée à 72 923 €.

Au total, ces éléments confirment une tendance durable à la contraction des recettes de fonctionnement, sous l'effet combiné de la diminution des dotations de l'État et de l'érosion de certaines ressources fiscales, accentuant ainsi les tensions sur les équilibres budgétaires de la collectivité.

**L'excédent de fonctionnement** reporté de l'exercice 2025 sur l'année 2026 est de **2 923 700 €**.

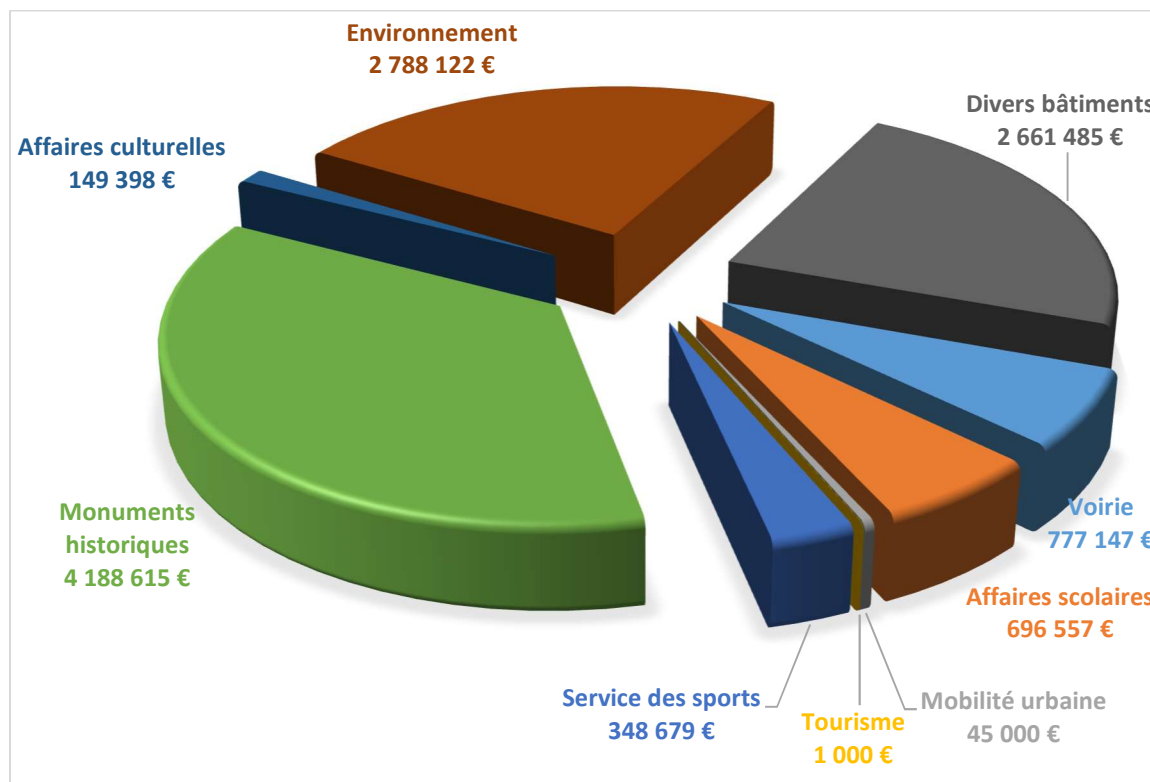
## L'évolution de la section d'investissement

Nous poursuivons activement notre politique d'investissement, levier d'attractivité de notre territoire.

Pour mémoire, les opérations menées en 2025 ont été concentrées sur :

- La fin des travaux d'urgence suite aux inondations (voiries, berges...);
- Le démarrage des travaux de la rue du Bruveau
- Les travaux du rez-de-chaussée de l'hôtel de Ville ;
- Les travaux de renaturation de l'îlot Saint Jean Baptiste ;
- Les travaux relatifs à la maison de l'Entraide et de l'Insertion sur le site de l'ancienne fonderie ;
- Les travaux de restauration de la façade Ouest de la tour de la collégiale Saint-Pierre.

### Répartition des principales dépenses d'investissement BP 2025



Le projet de budget 2026 prévoit toujours un fort investissement, qui se traduira par des projets importants.

#### 1. La cadre de vie et la proximité

- Accélération de la rénovation énergétique des espaces et des bâtiments publics : **poursuite du renouvellement de l'éclairage public ; diagnostic de performance énergétique dans 5 écoles ;**
- Développement des mobilités douces, en lien avec la valorisation de la Lys : **démarrage du projet de la Maison de la Lys ; poursuite du schéma cyclable - tracé de la Lys Amont ;**
- Entretien et modernisation de la voirie avec notamment la réfection des rues du Bruveau et de la Croisette

#### 2. Le renforcement des services à la population

- Éducation et jeunesse : renouvellement des outils numériques ;
- Culture : Développement de la Micro-folie à la médiathèque ;
- Poursuite du soutien aux associations culturelles et sportives : démarrage d'une étude pour la création d'une maison des associations ;
-

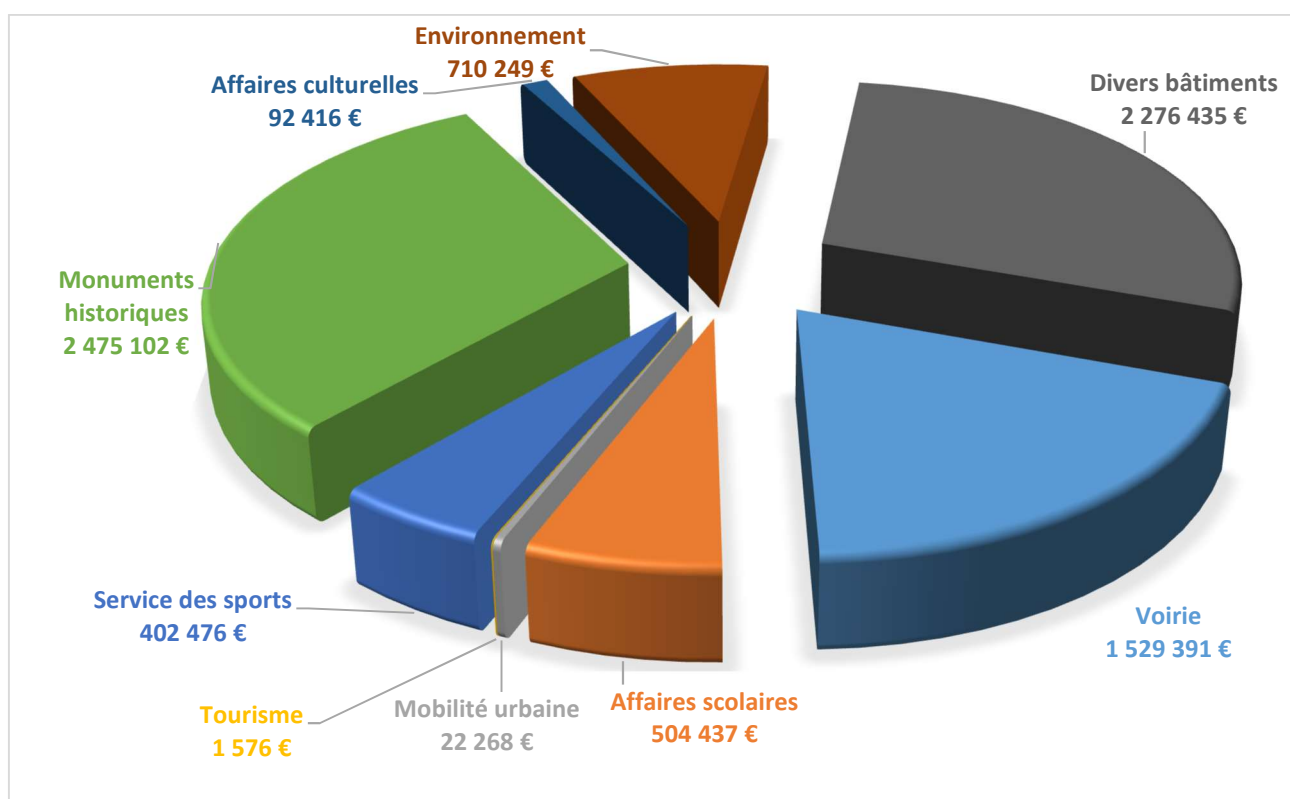
### 3. 3. L'investissement pour l'avenir

- Développement de nouveaux projets d'aménagement urbain : **démarrage des études de réhabilitation de la Grand'place ; démarrage des études de la plaine de loisirs à Lenglet ;**
- Amélioration du cadre de vie et embellissement de nos espaces publics : **kiosque au jardin public ;**
- Soutien à la rénovation du patrimoine : **aménagement des combles de l'Hôtel de Ville ; fin des travaux de la façade ouest de la tour de la Collégiale.**

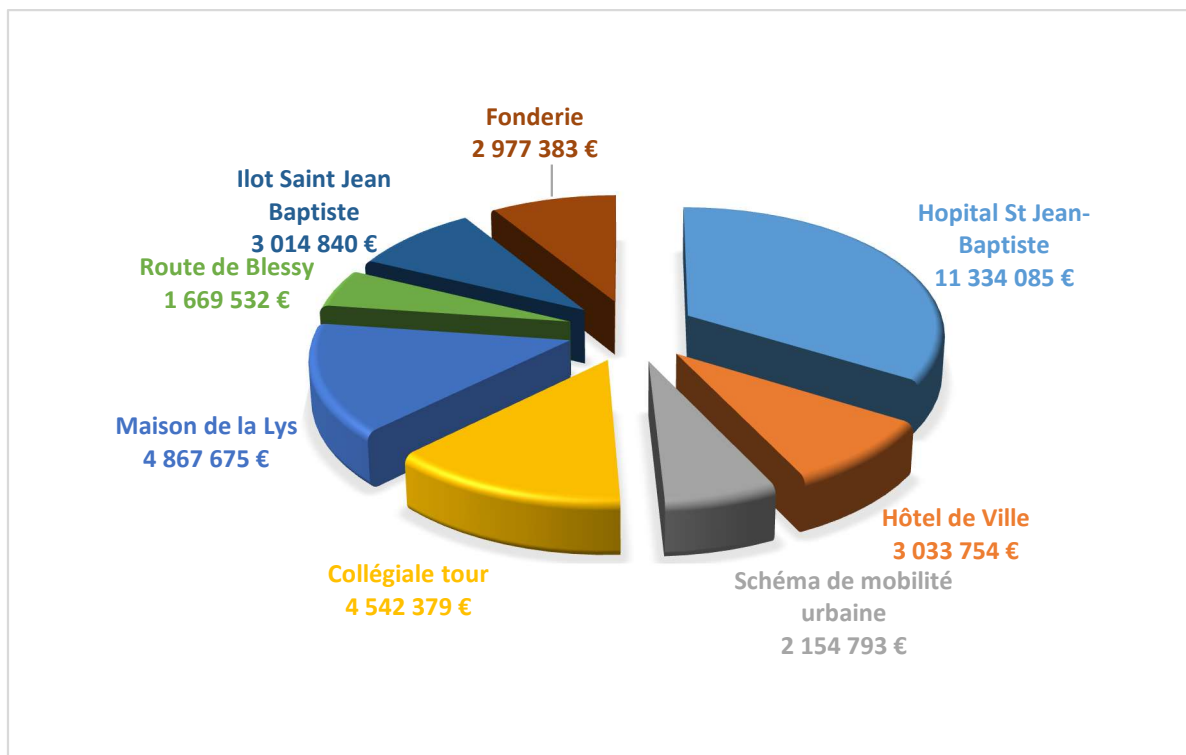
Nous continuerons à poursuivre nos travaux d'entretien des bâtiments et de voirie comme chaque année et ainsi que les travaux de défense incendie, mais également des acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement de nos services techniques et administratifs.

Ces investissements auront des retours significatifs sur l'attractivité de notre Commune et sur l'aménagement de notre territoire.

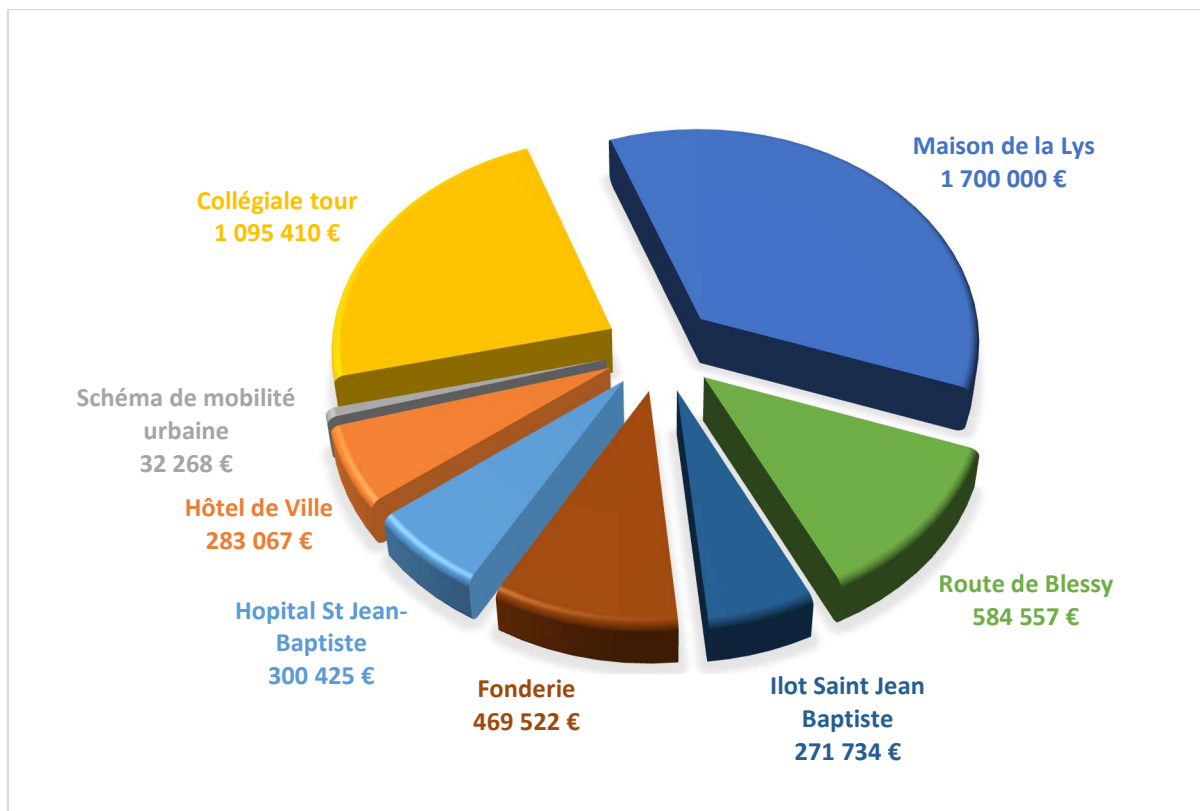
#### Répartition des principales dépenses d'investissement BP 2026



**Répartition des AP/CP - Montant global de l'autorisation de programme (AP)**



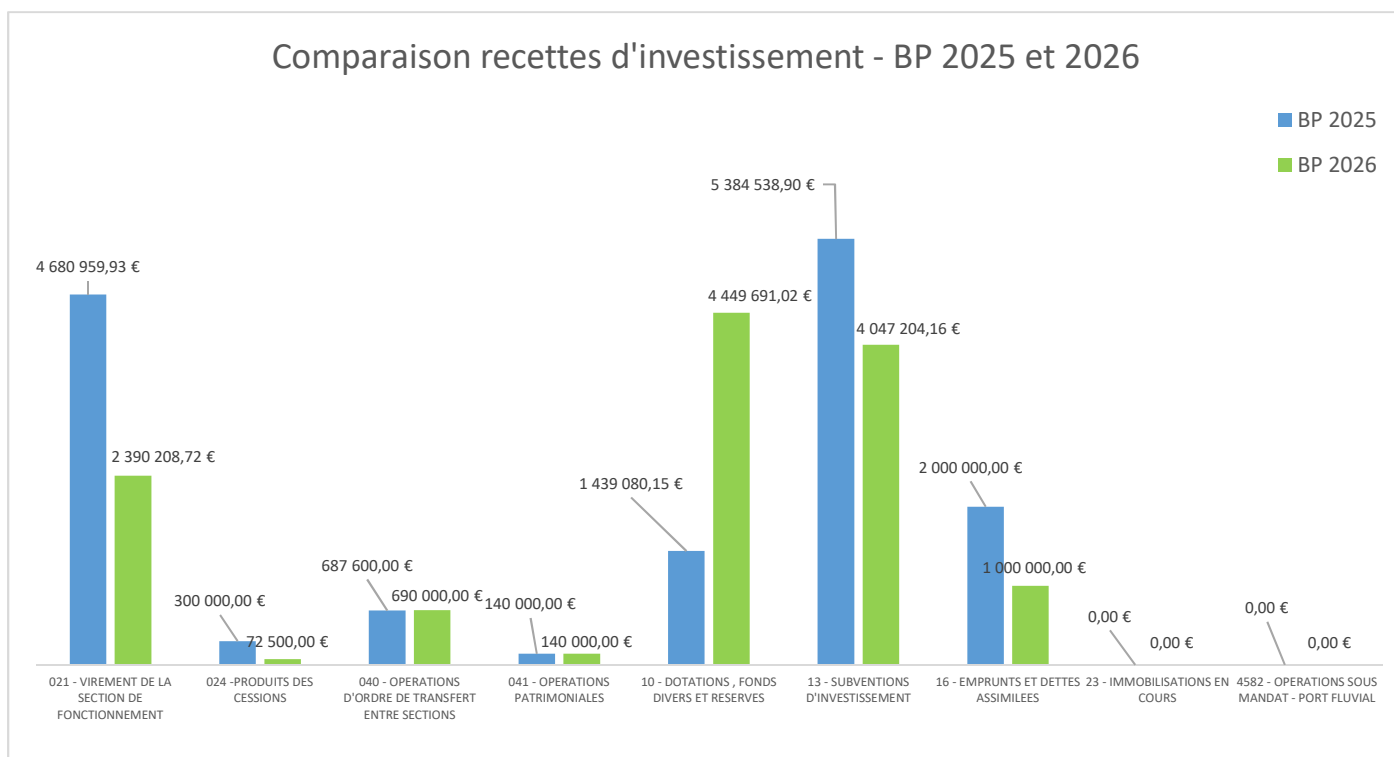
**Le montant global des crédits de paiement (CP) pour 2026 sont :**



## Financement global des AP/CP :

	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt	
Pôle St Jean-Baptiste	1 805 445 €	60 500 €	2 728 826 €	1 452 799 €	1 635 680 €	3 650 835 €	32,21%
Hôtel de Ville	393 184 €				480 164 €	2 160 406 €	71,21%
Schéma de mobilité urbaine	166 473 €	68 849 €	216 000 €	14 278 €	306 756 €	1 382 437 €	64,16%
Collégiale tour	1 135 595 €	946 329 €	934 885 €		736 122 €	789 448 €	17,38%
Maison de la Lys	260 500 €	939 500 €	640 000 €	964 120 €	689 761 €	1 373 794 €	28,22%
Route de Blessy			242 793 €		265 905 €	1 160 834 €	69,53%
Ilot Saint Jean Baptiste	231 226 €		460 836 €	858 890 €	476 401 €	987 488 €	32,75%
Fonderie	799 000 €		640 000 €	288 000 €	467 984 €	782 398 €	26,28%
<b>TOTAL</b>	<b>4 791 422 €</b> 14,26%	<b>2 015 178 €</b> 6,00%	<b>5 863 340 €</b> 17,45%	<b>3 578 087 €</b> 10,65%	<b>5 058 771 €</b> 15,06%	<b>12 287 642 €</b> 36,58%	

## Evolution des Recettes d'investissement prévisionnelles pour 2026

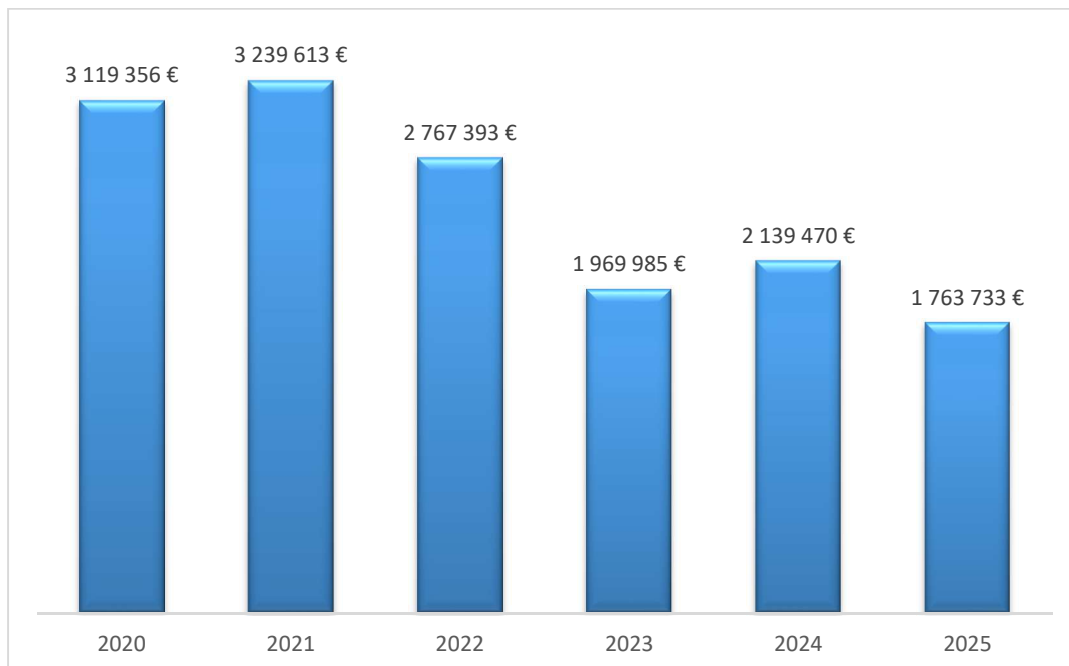


Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2026 traduisent un réel effort de recherche de financements pour les projets en cours, notamment dans le cadre de partenariats innovants (Europe, ANCT, appels à projets...).

Nos efforts permettent d'obtenir une capacité d'autofinancement (CAF) encore satisfaisante, malgré les baisses significatives des dotations de l'Etat et l'évolution des charges de fonctionnement.

En 2024, l'épargne brute moyenne pour les communes de la même strate est de 203 € / habitant (source « Regard financier sur les petites villes » APVF et Banque Postale juin 2024).

### **Evolution de la CAF**



La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont on pourrait disposer pour couvrir nos besoins financiers. En résumé, la CAF mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

### **La gestion maîtrisée de la dette**

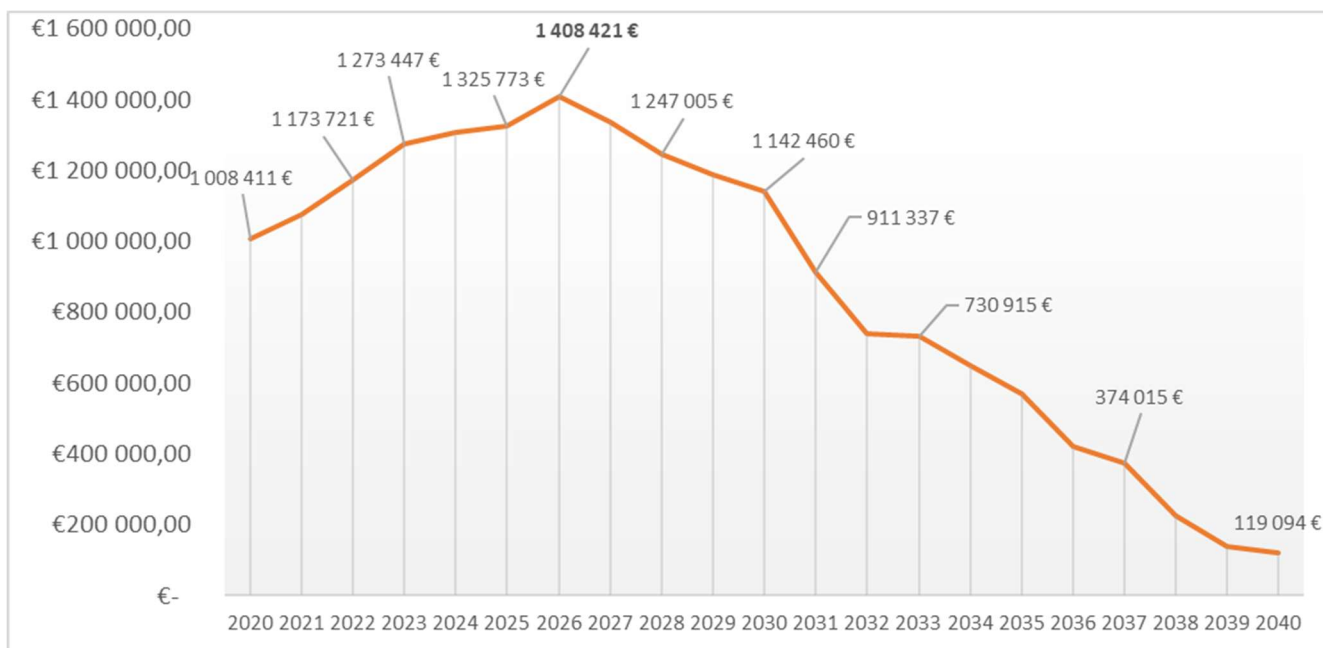
---

La gestion de la dette est également satisfaisante.

A noter, l'encours de la dette (remboursement des échéances des emprunts en capital et intérêts) reste stable. En 2025, il représentait 1 301 321 €. En 2025, il sera de à 1 408 420,76 € dont 1 178 156,10 € en capital et 230 264,66 € en intérêts.

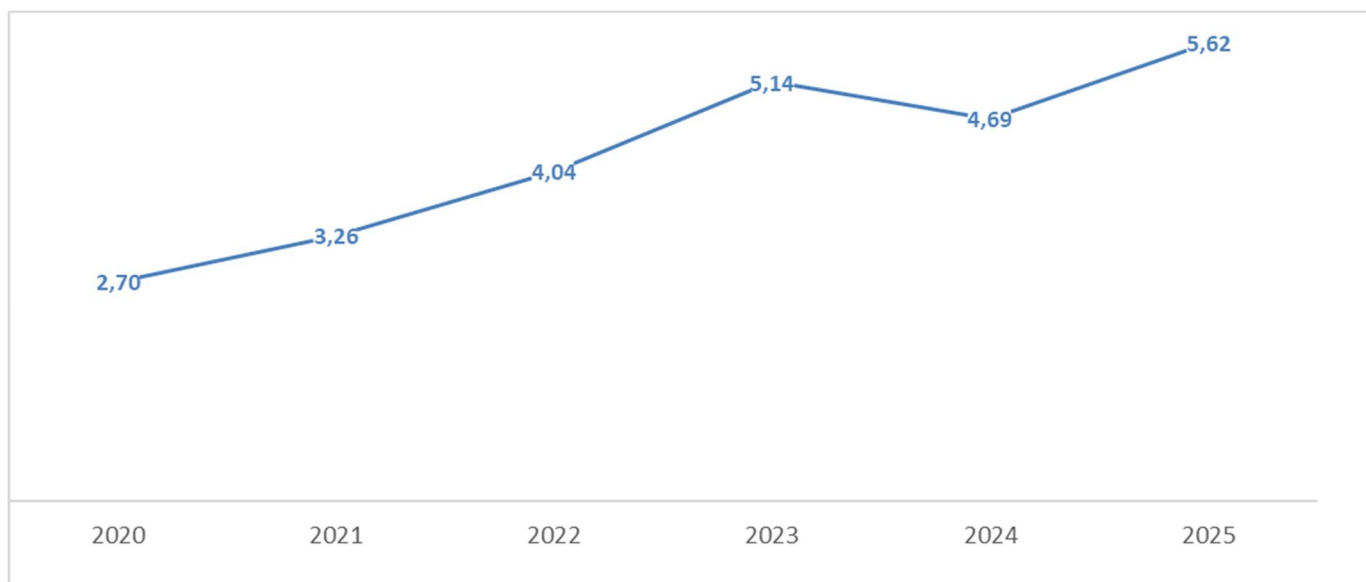
**En 2026, la Commune compte emprunter 1 million d'euros.**

**Profil d'extinction de la dette (hors nouvel emprunt en 2026)**



La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Le ratio endettement/CAF présente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. En 2025, la Commune est capable de rembourser sa dette en 5,6 années. La moyenne nationale est de 4,1 années en 2024 (source « Territoires et finances » AMF - Novembre 2025)



## Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population

9 785 584,71 € / 9 828 = **995,68 € par habitant**

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité maîtrise ses dépenses de fonctionnement

DRF = 9 785 584,71 €

## Ratio 2 : Produit des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population

6 216 369,00 € / 9 828 = **622,64 € par habitant**

## Ratio 2 bis : Produit net des impositions directes / population

9 084 289,48 € / 9 828 = **909,29 € par habitant**

## Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

11 549 317,69 € / 9 828 = **1 175,14 € par habitant**

Ce ratio correspond aux ressources dont dispose la collectivité.

RRF = 11 549 317,69 €

## Ratio 4 : Dépenses d'équipement « brutes »/population

7 834 007,44 € / 9 828 = **797,11 € par habitant**

Plus ce ratio est élevé plus la commune investit.

## Ratio 5 : Dette/population

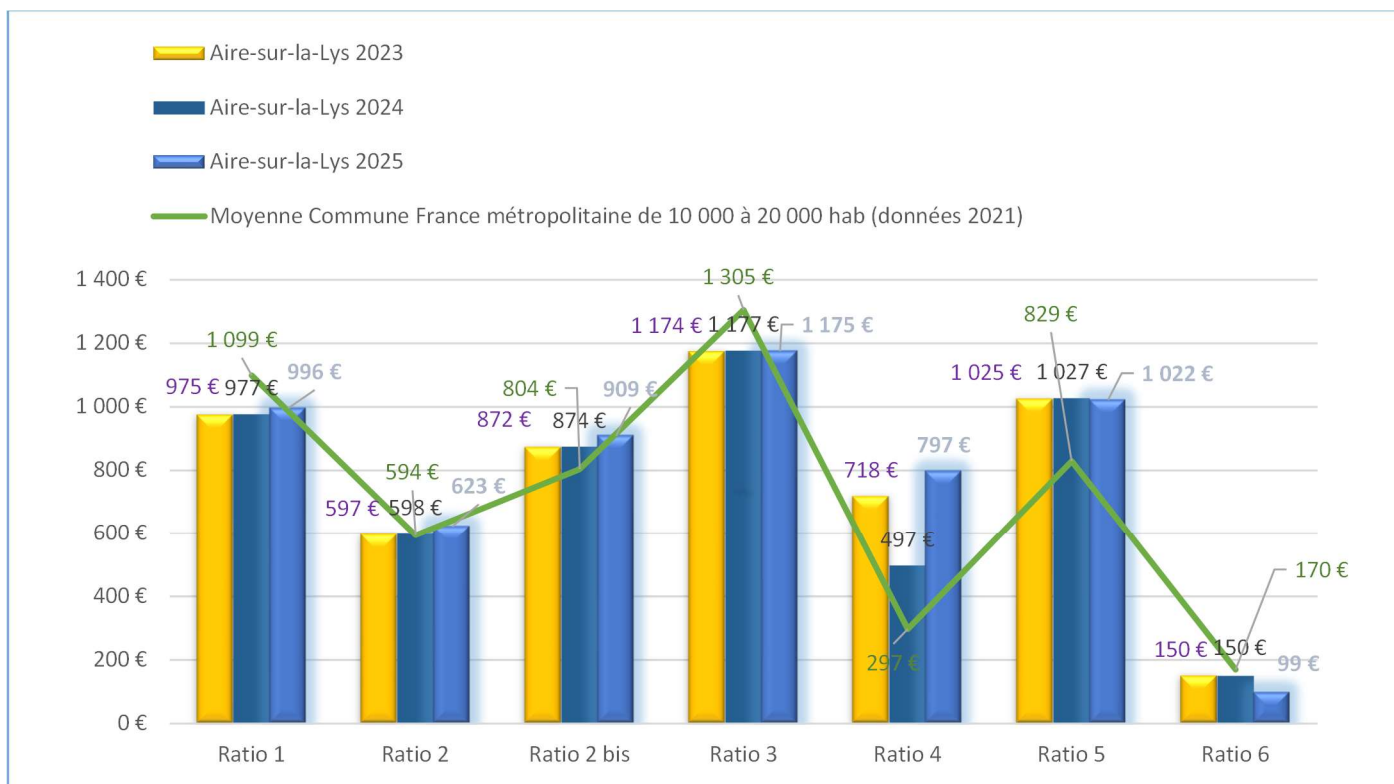
9 912 384,86 € / 9 828 = **1 021,69 € par habitant**

Ce ratio correspond à l'endettement de la collectivité.

## Ratio 6 : Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

951 341,00 € / 9 828 = **98,68 € par habitant**

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.



**Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (DRF)**

4 585 140,40 € / 9 785 584,71 € = **47,06 %**

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

**Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant : (DRF + remboursement de dette) / RRF**

10 914 326,81 € / 11 549 317,69 € = **93,93 %**

Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée (un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement).

**Ratio 10 : Taux d'équipement : dépenses d'équipement « brutes » / RRF**

7 834 007,44 € / 11 549 317,69 € = **67,83 %**

Effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources.

**Ratio 11 : Taux d'endettement : dette / RRF**

9 912 384,86 € / 11 549 317,69 € = **86,94 %**

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

